



Conseil économique  
et social

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.3/1995/13  
12 janvier 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE  
Vingt-huitième session  
27 février-3 mars 1995  
Point 15 de l'ordre du jour  
provisoire\*

COORDINATION ET INTÉGRATION DES PROGRAMMES STATISTIQUES  
INTERNATIONAUX

Coordination de la collecte des statistiques nationales

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION . . . . .	1 - 2	2
I. TRAVAUX EN COURS VISANT À AMÉLIORER LA COORDINATION DE LA COLLECTE DES STATISTIQUES NATIONALES . . . . .	3 - 9	2
II. QUESTIONS À EXAMINER . . . . .	10	5

\* E/CN.3/1995/1.

## INTRODUCTION

1. À sa session extraordinaire (New York, 11-15 avril 1994), la Commission de statistique a prié la Division de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies d'actualiser et d'améliorer régulièrement l'inventaire des activités de collecte de données statistiques, qui était considéré comme étant un instrument permanent de coordination. Elle a aussi prié la Division d'établir, en coopération avec le Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination (CAC), une version actualisée de l'inventaire, qui serait présentée, après avoir été examinée par le Sous-Comité du CAC, au Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination à sa dix-huitième session (Genève, novembre 1995)<sup>1</sup>.

2. À sa dix-septième session (New York, 6-9 septembre 1994), le Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination a pris acte des travaux effectués par la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU pour améliorer et actualiser l'inventaire (E/CN.3/1995/2, par. 35).

### I. TRAVAUX EN COURS VISANT À AMÉLIORER LA COORDINATION DE LA COLLECTE DES STATISTIQUES NATIONALES

3. À sa vingt-septième session (Genève, 6-8 septembre 1993), le Sous-Comité des activités statistiques du CAC a proposé plusieurs mesures visant à améliorer l'inventaire actuel pour en faire mieux prendre conscience sur le plan national et inciter à l'utiliser davantage aux niveaux international et national (E/CN.3/1994/13, annexe, par. 15). Il a notamment préconisé d'établir des listes par pays et par région d'activités de collecte de données; d'affecter un numéro d'identification unique à chaque questionnaire; de déterminer le service ou l'organisme national auquel chaque demande de renseignements est envoyée; et de préciser le mode de collecte de chaque activité, c'est-à-dire questionnaire, bande magnétique ou disquette, ou accès direct à la base de données nationale. La technique consistant à relier entre elles les différentes bases de données dont on se sert actuellement pour perfectionner l'inventaire est utile car elle permet de recenser les doubles emplois et les chevauchements qui apparaissent dans les demandes de données et aide les services de statistique nationaux à avoir un aperçu général de la nature et de la périodicité des demandes de statistiques émanant des organismes internationaux.

4. Les propositions susmentionnées supposent l'adoption, sur le plan de la conception, d'une nouvelle approche qui permette aux organisations internationales et aux organes statistiques et gouvernementaux nationaux d'utiliser plus aisément l'inventaire. Cet inventaire sera conçu comme un ensemble de bases de données à renvois croisés et comprenant un inventaire principal, plusieurs sous-inventaires et un certain nombre de fichiers de référence. Les sous-inventaires, où seront répertoriées certaines des caractéristiques et des orientations propres aux activités de collecte de données, pourront être extraits (par tri) de l'inventaire principal, selon la description ci-après.

### Inventaire principal

5. L'inventaire principal se présentera sous forme de liste des activités de collecte de données statistiques classées suivant la Classification du programme des activités statistiques du Comité administratif de coordination. On peut le considérer comme une base de données complète et polyvalente contenant des indications sur : a) les rubriques et sous-rubriques de la Classification du programme des activités statistiques du CAC; b) l'intitulé complet et le sigle des organismes internationaux et des institutions régionales; c) le titre entier et en abrégé des activités de collecte de données statistiques; d) le mode de collecte des données; e) les bureaux de statistique ou autres services gouvernementaux auxquels les demandes de données ont été adressées; f) le mois d'envoi de la demande de données et la date limite de retour des réponses; g) les pays ou régions auxquels des demandes ont été adressées; et h) les autres organes gouvernementaux (banques centrales, ministères de l'agriculture, de la santé, du travail, de l'éducation, etc.). Pour simplifier la présentation de l'inventaire principal, on n'y inclura pas de description de chacune des activités de collecte de données; ces descriptions, qui pourront comporter des renvois croisés, figureront dans une base de données distincte.

### Sous-inventaires

6. Les sous-inventaires peuvent être décrits comme suit :

a) Sous-inventaire des activités de collecte de données classées par organisation et par institution internationale : ce sous-inventaire est analogue à la version de 1991 de l'inventaire, qui contient des renseignements sur les activités de collecte de données statistiques du Secrétariat de l'ONU, des commissions régionales et d'autres organismes internationaux, telles que les services de statistique desdits organes les ont présentées à la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU;

b) Sous-inventaire contenant des descriptions des activités de collecte de données statistiques : les descriptions seront présentées sous forme standard et figureront dans un sous-inventaire distinct de manière à simplifier l'utilisation de l'inventaire principal. Le sous-inventaire constituera un instrument de référence utile contenant des indications sur chacune des activités de collecte de données;

c) Sous-inventaire du mode de collecte de données : ce sous-inventaire énumérera les différents modes de collecte utilisés (questionnaires, bandes magnétiques, disquettes et accès direct aux bases de données nationales). Il aidera à déterminer dans quelle mesure il est fait appel aux moyens électroniques pour la collecte de données statistiques nationales;

d) Sous-inventaire des dates limites de retour des réponses et du mois d'envoi des demandes : ce sous-inventaire contiendra des indications sur la périodicité des demandes de données (demandes mensuelles, trimestrielles, semestrielles, annuelles, etc.). Il aidera à évaluer, pour une période donnée, la charge supportée par l'enquêté;

e) Sous-inventaire par pays et par région : ce type de sous-inventaire sera distribué à chaque bureau national de statistique et on n'y fera figurer que les demandes adressées au pays concerné, ce qui devrait faciliter la tâche des bureaux nationaux de statistique et leur permettre d'exercer un contrôle accru sur le mode de présentation des données qu'ils destinent aux organisations et institutions internationales. Les sous-inventaires par pays pourront également être regroupés par région, de façon à donner un aperçu général des activités de collecte de données menées à l'échelon d'une région;

f) Sous-inventaire des publications statistiques des organisations et institutions internationales : ce sous-inventaire contiendra des indications sur les activités de collecte de données statistiques ayant servi à l'établissement des publications statistiques des organisations et institutions internationales qui seront également désignées.

#### Fichiers de référence

7. L'ensemble des fichiers de référence comprendra :

a) Une classification des activités de collecte de données statistiques dérivée de la Classification du programme des activités statistiques du CAC. Ce sous-inventaire servira de source de référence et permettra de mieux comprendre la structure et le système de codage de l'inventaire principal;

b) Un sous-inventaire des membres des organisations et institutions internationales : ce sous-inventaire contiendra du matériel de référence destiné à l'inventaire principal, dans lequel ne devrait apparaître que ce qui ne figure pas dans les listes standard de pays membres. En outre, certains organismes internationaux pourraient, dans certains cas, circonscrire leurs activités de collecte de données à des groupes de pays bien précis, ce dont devrait faire état l'inventaire principal. Pour éviter de surcharger cet inventaire, on pourrait remplacer les noms de pays par les codes et les abréviations contenus dans le Standard Country or Areas Codes for Statistical Use<sup>2</sup>.

8. L'inventaire principal, les sous-inventaires et les fichiers de référence contiendront, accompagnés de renvois croisés, une quantité non négligeable d'informations sur les différents aspects des activités de collecte de données menées par les organisations et les institutions internationales. Ces inventaires et fichiers sont des instruments utiles qui pourraient aider à retracer l'historique des activités en question.

\* \* \*

9. Les activités de collecte de données statistiques menées à l'échelon international évoluent en permanence car il arrive fréquemment que de nouvelles demandes de données urgentes et justifiées soient présentées. C'est pourquoi il importe que l'inventaire soit continuellement mis à jour de manière à mieux servir la communauté internationale et les bureaux nationaux de statistique. À cet effet, il est indispensable que la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU reçoive, au minimum deux fois par an, des indications sur les changements intervenus. Les travaux que cette même division consacre à l'établissement de l'inventaire devraient être achevés d'ici à juillet 1995.

/...

II. QUESTIONS À EXAMINER

10. La Commission souhaitera peut-être :

a) Déterminer les mesures éventuelles à prendre pour coordonner la collecte de statistiques nationales;

b) Proposer d'autres améliorations à apporter à la structure et au contenu de l'inventaire des activités de collecte des données statistiques.

Notes

<sup>1</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, 1994, Supplément No 9 (E/1994/29), par. 39 à 41.

<sup>2</sup> Statistical Papers, Series M, No. 49, Rev.2 (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.82.XVII.8).

-----